



# FORMATION ATTESTATION DE QUALIFICATION/ENCADREMENT EN SPORT ADAPTÉ

LIGUE SPORT ADAPTE DES PAYS-DE-LA-LOIRE



**CONTACT :**  
**MAÉLYS DURMUS**  
**CTF.SPORTADAPTE.PDL@GMAIL.COM**  
**02.51.80.79.54**



# AQSA / AESA

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

### **PUBLIC CONCERNÉ**

- Les bénévoles associatifs (titulaire ou non d'un diplôme notifié ci-dessous)
- Les professionnels diplômés du milieu sportif
  - Diplôme Jeunesse et Sport : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.
  - Diplôme de l'enseignement supérieur : DEUG, DEUST et Licence STAPS.
  - Diplôme de la branche Sport : CQP
  - Diplôme fédéral (en fonction de la discipline sportive)

### **OBJECTIF**

Acquérir et/ou enrichir ses connaissances et ses compétences dans l'accueil et l'encadrement d'un public en situation de handicap mental ou souffrant de troubles psychiques au sein d'une association sportive.

### **ORGANISATION**

L'Attestation de Qualification Sport Adapté se compose de trois modules :

- Module 1 - Connaissance du public, des contextes de la pratique d'APS et de leur environnement
- Module 2 - Intervention pédagogique axée vers une discipline sportive
- Module 3 - Stage pédagogique en situation

Le contenu et les objectifs de chaque module sont précisés dans les pages suivantes.

### **MODALITÉS D'ACCÈS AUX MODULES**

- Accès au Module 1 : pas de pré-requis particulier.
- Accès au Module 2 :
  - Avoir participé au Module 1
  - S'inscrire au Module 2 correspondant au diplôme du stagiaire et/ou l'activité encadrée en club
- Accès au Module 3 :
  - Avoir participé au Module 1 et au Module 2.
  - Etre titulaire d'un diplôme du champ du sport.

### **MODALITÉS DE VALIDATION**

- Attestation de présence et de participation délivrée à la fin du Module 1 et 2.
- Délivrance de l'Attestation de Qualification Sport Adapté suite à une certification (Module 3)

A savoir : l'Attestation de Qualification Sport Adapté est une formation non diplômante et à ce titre, elle n'ouvre aucune prérogative supplémentaire.

### **RESPONSABLE DE LA FORMATION**

Maélys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire.



# AQSA / AESA

## MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE

« Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) et de leur environnement »

### **PUBLIC CONCERNÉ**

- Les bénévoles associatifs.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

### **OBJECTIFS DU MODULE 1**

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la Fédération Française du Sport Adapté.
- Connaître la Fédération Française du Sport Adapté et ses finalités, comprendre son organisation.
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie.
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

### **CONTENU**

- Temps pratique avec une première approche pédagogique
- Temps théoriques et interactifs sur l'évolution du handicap, les types de handicap, l'environnement...

### **DURÉE DE LA FORMATION**

- 21 heures (sur trois jours)

### **INTERVENANT**

- Maélys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire

### **COÛT DU MODULE 1**

- Coût pédagogique :
  - Bénévole associatif : 240 euros
  - Professionnel salarié du champ sportif : 450 euros (financement possible par les OPCA)
- Coût de restauration et/ou d'hébergement : variable selon les lieux de formation.



# AQSA / AESA

## MODULE 2 - SPÉCIFIQUE A UNE DISCIPLINE

« Intervention pédagogique orientée vers une discipline sportive ou une famille d'activités physiques et sportives »

### **PUBLIC CONCERNÉ (A noter que le pré-requis est d'avoir validé le Module 1)**

- Les bénévoles associatifs.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

### **OBJECTIFS DU MODULE 2**

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser.
- Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre.
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition.
- Élaborer des outils d'observation et d'évaluation.
- Analyser sa pratique.
- Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

### **CONTENU**

- Temps théoriques et interactifs.
- Temps pratique avec plusieurs situations d'encadrement.

### **DURÉE DE LA FORMATION**

21 heures (sur trois jours) sauf pour le champ des « Activités Physiques pour Tous » (35 heures)

### **INTERVENANTS**

- Maélys DURMUS - Conseillère Technique Fédérale Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire.
- Membres des commissions sportives nationales de la Fédération Française du Sport Adapté.

### **COÛT DU MODULE 2**

- Coût pédagogique :
  - Bénévole associatif : 240 euros
  - Professionnel salarié du champ sportif : 450 euros (financement possible par les OPCA)
- Coût de restauration et/ou d'hébergement : variable selon les lieux de formation.



# AQSA / AESA

## MODULE 3 - Stage pédagogique

« Stage pédagogique en situation »

### **PUBLIC CONCERNÉ (A noter que le pré-requis est d'avoir validé les modules 1 et 2)**

- Les bénévoles associatifs titulaires d'un diplôme du champ du sport.
- Les professionnels diplômés du milieu sportif.

### **OBJECTIFS DU MODULE 3**

- Réinvestir les compétences et les connaissances élaborées durant les deux premiers modules.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité.
- Évaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents...)

### **DURÉE DU STAGE**

- 21 heures minimum sauf pour le champ des « Activités Physiques pour Tous » (30 heures minimum)
- Déroulement de manière fractionnée. Les 21 heures doivent être lissées sur 1 mois minimum. Il s'agit de conduire un projet d'enseignement ou d'animation dans la durée.

### **LIEU DU STAGE**

- Choix par le stagiaire de l'association support pour faire valider le stage, de préférence :
  - Celle dans laquelle il intervient habituellement (hors établissement)
  - Ou, par défaut, dans une association affiliée FFSA,
  - Ou dans une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

### **CONVENTION**

- Une convention de stage doit être signée par toutes les parties (stagiaire, tuteur de stage, président de l'association support et Trans'formation) avant le démarrage du stage.
- Le stagiaire devra remplir des fiches mensuelles d'attestation de stage pratique.

### **CERTIFICATION ET VALIDATION DE L'AQSA**

La délivrance de l'Attestation de Qualification Sport Adapté (dans l'option de la discipline sportive concernée) est soumise à la certification des compétences du stagiaire lors d'une évaluation portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé.

### **COÛT DE LA FORMATION**

Pas de frais pédagogique.



## NOUS CONTACTER

Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire

Maison des Sports  
44 rue Romain Rolland  
44100 NANTES

---

MAELYS DURMUS

02.51.80.79.54

[ctf.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:ctf.sportadapte.pdl@gmail.com)



### RENSEIGNEMENTS UTILES (OPCA)

Organisme de formation : Trans'formation - 3 rue Cépré - 75015 PARIS  
N° SIRET : 311 463 210 000 55

Organisme enregistré sous le n°11 75 08 544 75

*Trans'Formation*  
Organisme national de formation de la FFSA

